

VILLE DE DOUAI
Service démocratie participative
03.27.93.59.03
democratieparticipative@ville-douai.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil de quartier « Barlet centre/ faubourg de Cambrai »
Mardi 27 mars 2023 - 18h30/19h45 – Salle basse – mairie de Douai

Etaient présents :

- M. Hocine MAZY, adjoint au Maire, en charge de la démocratie participative, de la politique de la ville, de l'insertion des jeunes, de la médiation sociale et de la cohésion sociale
- M. Jean-Marie DUPIRE, adjoint au Maire, en charge des quartiers « Barlet-centre/fbg de Cambrai » et « Entre 2 Scarpe »

Collège habitants :

- M. Gérard BAILLIET
- Mme Bénédicte CASIER
- Mme Dominique COURTOIS
- M. Nicolas FROIDURE
- M. Aurélien KLUZIAK
- Mme Fabienne LOYEZ
- Mme Marie Paule VENVILLE

Collège associations :

- Mme Maryse CARLIER, les cercles humanistes du douaisis
- Mme Myriam GLABS, mission locale

Collège acteurs économiques :

- M. Claude-Franck LEROY, clinique vétérinaire
- Mme Sylvie DEBREYNE, l'entracte

- Mme Bernadette CAPELLE, directrice du service démocratie participative

Etaient excusés :

- M. Khalid AIT-LASRI, le plaza

Etaient absents :

- Mme Carolle DIVRECHY, conseillère municipale
- M. Pierre DUBEAUX
- M. Jean Luc MADOUX
- M. Lucas PLOUVIER
- M. Kévin RYELANDT
- Mme Gisèle TAMAKLOÉ, médecin

M. MAZY souhaite la bienvenue à chacun et chacune. Il souhaite notamment la bienvenue à M. DUPIRE qui reprend ses fonctions aujourd'hui.

M. MAZY félicite les membres du conseil de quartier pour leur investissement notamment en matière de communication avec la réalisation et la distribution d'un flyer, la création de leur propre adresse mail.

M. MAZY rappelle l'importance de prendre des initiatives. Il précise également que cette rencontre vient en plus des 3 réunions annuelles prévues par la charte. Il a souhaité répondre à la demande des membres du conseil de quartier qui l'avaient sollicité par mail.

M. DUPIRE souhaite à son tour la bienvenue à chacun et chacune. Il remercie M. MAZY d'avoir assumé le relais durant sa convalescence.

M. MAZY informe qu'il continuera à accompagner M. DUPIRE dans sa reprise.

M. MAZY propose de traiter les points énoncés dans le mail des membres du conseil de quartier.

I – REMONTEES DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER :

1) Relations avec les services de la ville – comment faire des remontées rapides aux interlocuteurs ? :

M. MAZY confirme que les demandes doivent être remontées au service démocratie participative, avec copie à l'adjoint de quartier. Le service démocratie participative se charge de faire suivre au service concerné.

M. MAZY acte le fait que le service démocratie participative mette également en copie le conseil de quartier (via son adresse mail générique) des transferts d'information aux autres services de la ville.

M. MAZY évoque le logiciel « e.colbert » qui permet d'avoir une traçabilité des différentes demandes. Les demandes du conseil de quartier transiteront par « e.colbert » également, via le service démocratie participative.

Concernant les demandes individuelles d'habitants, M. MAZY rappelle qu'un mail à l'adresse de M. le Maire est toujours possible : contact@ville-douai.fr

Concernant les demandes urgentes, exemple des bâches rue des Clarisses qui menaçaient de s'envoler avec le vent durant le week-end, un appel aux pompiers est toujours possible. Les pompiers disposent des numéros d'astreinte.

2) Fréquence des réunions :

M. MAZY rappelle que la charte prévoit un minimum de 3 réunions et d'une assemblée générale par an.

Si le conseil de quartier souhaite organiser des rencontres supplémentaires, cela est possible. Elles sont à organiser avec l'adjoint de quartier. Le service démocratie participative y assiste dans la mesure du possible.

M. MAZY signale également qu'il est tout à fait possible de convier des personnes qui ne sont pas membres du conseil de quartier pour un point particulier, un sujet spécifique. Il peut s'agir d'habitants et/ou de représentants d'institutions par exemple.

3) Comptes rendus des réunions :

Les membres du conseil de quartier souhaitent pouvoir valider le compte rendu avant qu'il ne soit diffusé. Ils estiment que les comptes rendus ne sont pas toujours complets et se disent prêts à apporter leur contribution pour une co-création dans la rédaction.

M. MAZY répond que la charte ne prévoit pas que le compte rendu soit validé par les membres du conseil du quartier. Il rappelle que le compte rendu est validé à la fois par l'adjoint de quartier et par lui-même. Néanmoins, il valide le fait que les membres puissent faire des remarques avant que le document ne soit mis sur le site de la ville et/ou affiché dans les vitrines d'affichage municipal. Le délai ne doit pas aller au-delà de quelques jours après qu'ils aient reçu le compte rendu. Il propose que cette façon de procéder soit évoquée lors de la commission de suivi des 8 conseils de quartier.

Concernant les anciens comptes rendus de réunion, M. MAZY confirme que ceux de l'année en cours et de l'année n-1 ils sont sur le site de la ville.

Mme CAPELLE précise que l'ensemble des comptes rendus, depuis 2014, sont disponibles au service démocratie participative. Ils peuvent être adressés, par mail, sur demande.

4) Situation alarmante sur la désertification médicale dans le quartier :

M. MAZY confirme que ce sujet est un sujet important. La ville y travaille. M. MAZY informe de la création d'une commission santé au sein de la ville.

Un membre du conseil de quartier porte à la connaissance de l'assemblée un appel à projet du conseil départemental sur la création de maisons de santé et souhaite que la ville se positionne sur ce dossier.

5) Communication :

A la question des membres du conseil de quartier sur la possibilité de réaliser des affiches et de les mettre dans les vitrines d'affichage, M. MAZY répond par l'affirmative.

M. MAZY informe qu'il travaille avec le service communication pour qu'une page soit dédiée aux conseils de quartier dans le magazine Douai notre ville.

6) Aire de camping-car :

Les membres du conseil de quartier travaillent ce dossier de leur côté. Ils feront part de leurs suggestions aux adjoints. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion le 11 avril prochain.

7) Poubelles – déchets – Place du Dauphin :

Les membres du conseil de quartier ont été interpellés par des riverains concernant les nombreux sacs poubelles entreposés place du Dauphin, à l'arrière de la rue de la cuve d'or.

Est-il possible de faire un rappel sur le DNV ou avec une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres de ce secteur ?

Les commerçants de la rue de la cuve d'or ont-ils tous des bacs ? sont-ils tous rangés avec le ramassage ?

8) Création d'une association :

Les membres du conseil de quartier font part de leur souhait de constituer une association.

M. MAZY répond que cela est possible.

Concernant les aides, M. MAZY évoque les dispositifs « fonds d'animation pour les quartiers » et « j'aime mon quartier » qui permettent des aides financières pour la mise en place d'animation.

Mme CAPELLE informe que désormais, toutes les demandes pour l'organisation d'événements (qu'il s'agisse d'une demande de matériel et/ou d'autorisation d'occupation du domaine public,...) doivent être faites via un document unique sur le site de la

ville. Ce formulaire doit impérativement être rempli au minimum 3 mois avant la date de l'événement.

II – REMONTEES VIA LA BOITE MAIL DU CONSEIL DE QUARTIER :

1) Passage des bus rue du Four à Chaux :

Les riverains des rues adjacentes ont fait part de leur inquiétude face au passage régulier des bus dans cette rue.

M. MAZY propose aux membres du conseil de quartier qu'une réunion spécifique soit organisée avec les services techniques concernés.

2) Trous dans la chaussée – rue St Eloi :

Des trous importants ont été signalés dans cette rue.

M. MAZY rappelle que le signalement peut être fait sur Ma Rue Douai. Il précise que les photos doivent être suffisamment explicites et géo localisées pour connaître exactement les lieux.

3) Déchets végétaux :

Certains habitants continuent de brûler leurs déchets végétaux. Est-il possible de faire un rappel de l'interdiction de cette pratique dans le magazine Douai notre ville ?

M. MAZY répond qu'il va en faire la demande auprès du service communication.

4) Haies envahissantes sur le domaine public :

Quelle est la marche à suivre quand ce constat est fait ?

M. MAZY répond qu'il faut envoyer les informations en mairie, via le service démocratie participative, qui transmettra au service concerné. Il faut avoir des données précises.

5) Nids de frelons :

M. MAZY indique que, si le nid de frelons est sur un domaine privé, c'est au propriétaire de faire la démarche pour éliminer ce nid.

Si le nid est sur le domaine public, il faut alerter la mairie.

En cas d'urgence, de danger imminent, il est toujours possible d'appeler les pompiers.

6) Réfection de la rue Descatoire :

Les membres du conseil de quartier ont été interpellés sur la date de la réfection de cette rue. Certains habitants se demandent pourquoi cette rue n'est pas traitée comme l'ont été la rue du Kiosque, les bords de Scarpe ou encore l'avenue de la résistance.

Les riverains de la rue Descatoire souhaitent être associés dans la réfection et exploiter par exemple ce qui a été fait de façon temporaire durant la période « covid » avec le traçage d'une piste cyclable, un sens de circulation,...

M. MAZY répond que la rue Descatoire est bien prévue dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2026. Elle sera faite en concertation avec les habitants.

M. MAZY invite les membres du conseil de quartier à recenser l'ensemble de leurs propositions. Celles-ci seront à remonter, via leur adjoint de quartier, M. DUPIRE, et le service démocratie participative pour que le service voirie puisse étudier la faisabilité.

Concernant les autres rues évoquées, il s'agit de travaux différents : pour la rue du Kiosque, il s'agissait de la réfection de la chaussée avec la pose de 2 ralentisseurs et l'implantation d'un petit giratoire avec l'intersection de la rue de Paris. Pour les bords de Scarpe, M. MAZY explique qu'il s'agissait de travailler davantage sur la mobilité douce.

7) Rue des Ferronniers :

A la question des membres du conseil de quartier sur l'éclairage public différent avec les rues adjacentes, M. MAZY répond que cela est dû en fonction des horloges. Le service voirie suit le dossier.

Des membres du conseil de quartier précisent que le décalage n'est pas de 5 minutes mais plutôt d'une heure.

8) Rue Gambetta :

Les riverains ont remarqué que la rue Gambetta est souvent bloquée soit pour des travaux, soit pour des bouchons. Dans ce cas, pour retourner vers le centre-ville, il faut prendre la rue des 8 prêtres, la rue des Blancs Mouchons, la rue Lambrecht, la rue de l'Estanque, le quai Bertin... à cause du sens interdit sur 50m de la rue des Ferronniers.

Est-il envisageable dans ces conditions, de supprimer le sens interdit au coin de la rue des Ferronniers et de la rue des 8 prêtres, de supprimer les 3 ou 4 places de stationnement sur 50m afin de permettre une double circulation et de pouvoir descendre la rue des Ferronniers, reprendre la rue Merlin de Douai pour rattraper le centre-ville ? Un stop pourrait être installé au bout de la rue de la Boucherie.

9) Avenue du 4 septembre :

A la question des membres du conseil de quartier sur la réalisation des trottoirs, M. MAZY répond qu'une partie a été réalisée.

A la question sur le défaut d'éclairage public du n° 60 jusqu'à la rue d'Aniche, les riverains ont interpellé les membres du conseil de quartier car ce problème persiste depuis plusieurs mois malgré une interpellation du service voirie.

M. MAZY a contacté le service qui n'est pas au courant de cette problématique.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1) Ruelle des arbalétriers :

Un point de nourrissage des animaux a été constaté dans cette ruelle.

Une gouttière fuit dans la ruelle.

2) Conteneurs poubelles et bailleurs :

Des membres du conseil de quartier s'interrogent sur les conteneurs poubelles dans certaines résidences privées (SIA ou Century 21 par exemple) : les conteneurs sont sortis par les agents d'entretien le matin (pendant leur temps de travail) alors que le ramassage de ces bacs ne se fait que le soir.

Pour M. MAZY c'est un sujet qui doit être traité entre les bailleurs concernés, le service propreté urbaine et le service déchets de Douaisis-agglo.

3) Commission des 8 conseils de quartier :

La prochaine réunion est fixée au mardi 9 mai 2023, de 18h à 19h30, à la maison des associations de l'avenue Gounod, à La Clochette.

Concernant le conseil de quartier « Barlet-centre/fbg de Cambrai » les représentants sont :

- Membres titulaires :
 - o M. Aurélien KLUZIAK
 - o Mme Marie-Paule VENVILLE
- Membres suppléants :
 - o Mme Dominique COURTOIS
 - o M. Lucas PLOUVIER

4) Comité de gestion « F.A.Q » : fonds d'animation pour les quartiers :

La prochaine réunion du comité de gestion FAQ est fixée au lundi 3 avril 2023, de 18h30 à 19h30, en salle basse en mairie de Douai.

Les représentants du conseil de quartier « Barlet-centre/fbg de Cambrai » sont :

- Membre titulaire :
 - o Mme Maryse CARLIER
- Membre suppléant :
 - o M. Nicolas FROIDURE

Le service démocratie participative envoie les invitations au membre titulaire en lui demandant de confirmer sa présence. En cas de réponse négative, l'invitation est transférée au membre suppléant.

5) Planning des réunions du conseil de quartier :

Les dates des prochaines réunions du conseil de quartier « Barlet-centre/fbg de Cambrai » sont les suivantes :

- mardi 11 avril 2023, de 18h30 à 20h30, salle basse en mairie de Douai.
- mardi 26 septembre 2023, de 18h30 à 20h30, salle basse en mairie de Douai
- mercredi 22 novembre 2023, de 19h à 21h, salle des fêtes en mairie de Douai : assemblée générale.

Les membres du conseil de quartier informent qu'ils ont pris l'habitude de se réunir entre eux, 1 fois par mois. Ils travaillent sur différents sujets concernant leur périmètre.

M. DUPIRE et M. MAZY remercient toutes les personnes présentes. La rencontre se termine à 19h45.